



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

programmes

Question écrite n° 90919

Texte de la question

M. Michel Raison attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la réforme du programme d'histoire enseigné au collège. Il semblerait que certaines heures dédiées à l'enseignement de l'histoire de France consacrées aux grandes figures historiques telles que Louis XIV ou Napoléon Ier soient désormais réduites au profit de l'enseignement d'autres civilisations notamment asiatiques et africaines. Un collectif d'historiens s'est déjà créé pour s'opposer à ce choix en dénonçant un affaiblissement de notre culture commune, base de notre "vivre ensemble", et certains ont montré leur crainte de voir une trop grande diversification des programmes nuire à la qualité de l'enseignement et des connaissances des élèves. Il souhaiterait obtenir des précisions sur ces nouveaux programmes d'histoire et sur la réalité des modifications apportées, et connaître les intentions du Gouvernement à travers ce changement de programmation.

Texte de la réponse

Au collège, dans la continuité du travail accompli à l'école primaire, il s'agit essentiellement de favoriser l'acquisition par tous des connaissances et des capacités propres à la constitution d'une culture humaniste et à la maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences. Si, à l'école élémentaire, les élèves sont conduits à identifier et à caractériser les grandes périodes retenues, au collège, on approfondit les connaissances à travers un certain nombre de thématiques circonscrites et porteuses de sens. Les programmes d'enseignement de l'histoire-géographie organisent un parcours qui conduit de l'Antiquité jusqu'à nos jours et qui ne peut, par définition, être exhaustif. Des choix sont nécessaires qui, en répondant au principe de cohérence, doivent tenir compte des apports de l'historiographie récente et de l'évolution des attentes sociales et institutionnelles. Dans cette perspective, le règne de Louis XIV ou bien la période du premier Empire sont autant de références incontournables lorsque 40 % du temps annuel dévolu à l'histoire sont consacrés, en classe de 5e, aux thèmes essentiels que sont « Les bouleversements culturels et intellectuels » des xve-xviiie siècle et celui de « L'émergence du roi absolu » ou bien lorsqu'en classe de 4e, le quart de ce temps est consacré à « La Révolution et l'Empire ». Les programmes qui sont progressivement mis en œuvre énoncent les personnages, règnes, événements représentatifs des périodes et des thèmes étudiés nécessaires pour se situer dans le temps et dans l'espace, ces connaissances constituent autant de jalons ancrés dans l'histoire nationale et permettent de la resituer dans l'histoire de l'Europe et du monde. À la fin de la scolarité obligatoire, en se complétant, ils forment ainsi l'ensemble des « repères historiques » que l'élève doit connaître et savoir utiliser à la fin de la scolarité obligatoire (BOEN spécial n° 6 du 28 août 2008, classe de troisième). Traduisant sans aucun doute la qualité du travail de réécriture effectué par le groupe d'experts ainsi que celle des consultations nationales effectuées par le ministère, le Conseil supérieur de l'éducation a rendu un avis favorable sur l'ensemble des programmes d'histoire-géographie-éducation civique du collège lors de sa séance du 3 juillet 2008.

Données clés

Auteur : [M. Michel Raison](#)

Circonscription : Haute-Saône (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 90919

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : Éducation nationale

Ministère attributaire : Éducation nationale, jeunesse et vie associative

Date(s) clé(e)s

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 24 mai 2011

Question publiée le : 19 octobre 2010, page 11313

Réponse publiée le : 31 mai 2011, page 5806